

VILLE DE ROANNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du mercredi 14 décembre 2022

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

N°10

RESSOURCES HUMAINES

**- Service commun pour la
Gestion des Ressources
Humaines avec Roannais
Agglomération
- Avenant n° 1
- Approbation**

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*
2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 32 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, M. Alexandre GRANGE, Mme Sabine VERMOREL, Estéban PIAT, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Franck BEYSSON, M. Denis VANHECKE, Mme Marie-Hélène RIAMON, M. Andrea IACOVELLA

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Mme Hélène LAPALUS

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné mandat :

M. Fabien LAMBERT à M. Gilles PASSOT, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU à M. Romain BOST, Mme Jade PETIT à M. Edmond BOURGEON, M. Mahdi NOUIBAT à Mme Corinne TRONCY, Mme Brigitte DUMOULIN à M. Denis VANHECKE

Absents sans mandat :

M. Christophe PION, M. Yves NICOLIN

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Mme Fanny FESNOUX, Adjointe, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-4-2 portant sur la création de service commun ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2016, portant création du service commun pour la gestion des ressources humaines avec Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 mars 2022, portant renouvellement du service commun pour la gestion des ressources humaines ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique de la Ville de Roanne du 28 novembre 2022 ;

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2023, le Centre de Gestion de la Loire (CDG 42) assurera la gestion de la paie pour le compte de la Ville de Roanne, du CCAS et de Roannais Agglomération via une convention de prestations de service ;

Considérant que les termes de la convention de service commun pour la gestion des ressources humaines doivent être redéfinis afin d'exclure les missions relatives à la rémunération ;

Considérant qu'avec la fin du service commun pour le management de la santé et de la sécurité au travail (PSS), il convient également de supprimer la seconde clef de répartition qui régissait la facturation des missions du service commun pour la gestion des ressources humaines en matière de santé et de sécurité au travail ;

Considérant que la refacturation s'opérera désormais sur la seule base du nombre de bulletins de paie édité par le Centre de Gestion de la Loire pour chaque membre du service commun ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver l'avenant n° 1 à la convention de service commun pour la gestion des ressources humaines à intervenir avec Roannais Agglomération ;
- préciser que cet avenant prendra effet à compter du 1er janvier 2023 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOpte A L'UNANIMITE

ROANNE, le 21 DEC 2022

La Secrétaire de séance,

Mme Hélène LAPALUS

Le Maire,

Yves NICOLIN

Président de Roannais Agglomération

